

# L'État fraudeur !

■ **Quand les Finances transforment leurs employés en... ouvriers pour les payer moins !**

**BRUXELLES** ▽ Une Liégeoise, Carine Mossay, 37 ans dont 17 au SPF Finances, obtient gain de cause contre son employeur qu'entre-temps elle a quitté. La décision condamnant l'État a été rendue lundi

par le tribunal du travail de Bruxelles. Carine Mossay, hôtesse d'accueil aux Contributions directes, 40, rue de Fragnée, à Liège, donc un travail d'employée, n'acceptait pas de travailler, depuis 1992, sous contrat d'ouvrière, ce qui permettait à l'État de la payer... moins.

Elle n'est pas la seule dans la situation : dans une note interne, Alphonse-Marie Colla, auditeur général des Finances, recommande au ministre qu'il soit mis fin par l'administration à ce type de contrats, *"afin de revenir à une situation légale"*.

Dans ce procès gagné par l'avocat bruxellois Eric Jacobs, il est apparu que l'État et son si rigoureux département des Finances, qui devrait montrer l'exemple, utilisaient et sans doute utilise, de façon délibérée, depuis des années, des subterfuges dont ils n'ont pas à se glorifier. La 3<sup>e</sup> chambre condamne le SPF-Finances à verser diverses rémunérations à son employée - et donc pas ouvrière - et pas un peu, en effet.

L'État est condamné à lui verser tous les arriérés de rémunération liés à son statut d'employée et augmentés des intérêts légaux, 9 mois de préavis (et pas 56 jours comme ouvrier) et 2.000 € pour licenciement abusif.

Intimidation et harcèlement mo-

Intimidation et harcèlement moral : le dossier montre aussi les pratiques que Carine Mossay affirme avoir subies parce qu'elle refusait de "*subir et se taire*". Simplement, Carine n'acceptait pas d'être maintenue sous contrat d'ouvrière alors qu'elle travaillait, comme employée de guichet, à la réception de ce service des Contributions, accueillait le contribuable avec le sourire, l'aidait dans les tracasseries, l'orientait dans le dédale des services.

Pour la payer moins, l'État faisait depuis 16 ans comme si elle était nettoyeuse. Et son salaire était moindre, son régime de congés moins avantageux, les procédures de licenciement moins protectionnelles, etc. Et tout ça de façon délibérée : encore récemment, le SPF Finances voulait lui faire signer un document "*notification de la famille de fonction*" où l'hôtesse d'accueil qui n'a jamais tenu un balai en main était encore reprise à la fonction "*entretien*".

Carine – matricule 710438306 – a refusé net. Et fut licenciée, selon elle, "*à titre de représailles*". Le tribunal ne se contente pas de donner tort au ministère et à ses pratiques. D'autorité, il requalifie le contrat de M<sup>me</sup> Mossay qui, d'ouvrière, devient enfin employée. Cela ne faisait que depuis son engagement le 3 août 1992, alors qu'elle avait 21 ans et était jeune, fragile et vulnérable, que la fraude sociale perdurait.

Carine n'est pas seule. Au SPF-Finances, l'inspecteur général Colla parle d'une problématique "*complexe et sensible*".

Gilbert Dupont